



VERBAND BERNISCHER NOTARE  
Rechtsberatung inklusive. Ihre Berner Notare.

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS  
Conseil juridique inclus. Vos notaires bernois.



## Editorial

Chères et chers membres,

Il y a environ cinq semaines, l'ANB a lancé sa campagne consacrée aux services offerts par le notariat – de manière revendiquée et avec un objectif clair : mettre en lumière le travail des notaires, souvent discret au quotidien, mais essentiel pour l'Etat de droit. Les réactions reçues mettent en évidence un besoin important d'orientation, de confiance et de structures fiables.

La nécessité d'agir est bien réelle. À l'heure où l'intelligence artificielle (IA) ne cesse de gagner en puissance, les attentes en matière de rapidité et de disponibilité ne cessent de croître. Parallèlement, la concurrence exercée par les prestataires de services juridiques alternatifs s'intensifie, et les évolutions réglementaires – notamment dans le cadre de la numérisation – remettent en question les processus établis. Cette dynamique ne doit pas nous mettre sur la défensive, mais nous donne l'occasion de nous positionner.

C'est précisément ici qu'intervient notre campagne. L'objectif est de mieux faire comprendre que les notaires sont bien plus que de simples prestataires de services juridiques parmi d'autres: ils sont les garants de la sécurité juridique, de la neutralité et de la qualité. Les prestations notariales ne sont pas remplaçables à l'envi. Elles remplissent une fonction qui est au cœur même de l'Etat de droit – là où naissent des obligations, où l'on équilibre les intérêts et où l'on minimise durablement les risques. Ce sont notamment les plus vulnérables qui en bénéficient, dans la mesure où les prestations notariales offrent également une protection fiable contre les abus lors des transactions.

La fonction du notariat repose sur des valeurs claires : l'indépendance, des compétences spécialisées, la confidentialité et, avant tout, la fiabilité, qui est au cœur même de notre profession. La fiabilité va au-delà de la simple précision juridique. Elle signifie que les clients-es peuvent compter sur le fait que les opérations seront menées à bien de manière correcte, complète et sans interruption, même dans des situations complexes.

La fiabilité comporte toujours également une dimension organisationnelle. Elle exige des structures solides et une excellente réactivité. Concrètement, cela signifie que les études de notaires doivent être organisées de sorte que les mandats puissent être traités sans interruption. Ce qui implique notamment des règles de suppléance efficaces garantissant la continuité, dans l'intérêt de la sécurité juridique et de la confiance accordée à notre travail.

Cette campagne n'est donc pas une fin en soi, mais une amorce. Sa crédibilité dépend de notre capacité à toutes et tous à mettre en pratique ces valeurs dans notre quotidien professionnel et à les mettre en lumière. En prenant au sérieux notre engagement en matière de fiabilité, non seulement nous renforçons notre propre position, mais nous contribuons également à la stabilité de l'ensemble du système juridique.



Le notariat est lui aussi en pleine mutation – sur les plans technologique, réglementaire et sociétal. C'est précisément dans ce contexte de transformation qu'il faut des institutions capables de donner des repères. Le notariat peut et doit remplir ce rôle. Il se doit d'être une institution moderne, performante et fiable. C'est par rapport à ces critères que nous nous évaluons.

*Simone Mülchi, présidente de l'ANB*

## Manifestations

### Assemblée générale de l'ANB / Journée du notariat 2026 du 18 juin 2026

#### ► Invitation à l'Assemblée générale de l'ANB / Journée du notariat 2026

L'assemblée générale/Journée du notariat aura lieu cette année le jeudi 18 juin 2026 dans le Seeland, à l'Hôtel Krone à Aarberg.

L'exposé préliminaire traitera de la thématique des «Défauts de construction». L'ANB se réjouit des contributions et des exposés du professeur Hubert Stöckli (Université de Freiburg im Üechtland) et de Me Beat Bräm (membre de la MUSAKO), qui sont des experts renommés dans ce domaine.

- 13h30 Accueil-café
- 14h00 Exposé préliminaire sur le thème «Défauts de construction»
- 16h00 Assemblée générale

L'ensemble des documents relatifs à l'assemblée générale ont été envoyés aux membres de l'ANB via un courriel séparé.



### Formation continue ANB/INR du 29 et 30 avril 2026

#### ► Rétrospective

Le séminaire de formation continue de l'Institut pour le droit et la pratique notariale (INR) et de l'ANB 2026 a eu lieu le mercredi 29 avril 2026 et le jeudi 30 avril 2026, sur le thème de « L'étude de notaire dans l'environnement numérique et international ».

Le thème a été abordé et débattu sous différents angles durant les deux jours selon un programme identique. Le séminaire a encore une fois pu être suivi en ligne, ce qui a été particulièrement apprécié par les participants venant de régions éloignées.





L'INR et l'ANB adressent leurs remerciements aux nombreuses personnes qui ont pris part au séminaire, aux intervenants pour leur contributions passionnantes ainsi qu'aux interprètes pour leur précieux travail de traduction pendant la conférence.

### ► Programme 2027

Le séminaire de formation continue ANB/INR 2027 aura lieu les **mardi/mercredi** 27/28 avril 2027. Il se déroulera encore une fois en présentiel au Centre de conférence Egghölzli à Berne ainsi qu'en ligne. Réservez d'ores et déjà ces dates dans vos agendas.



## CareerNight du 11 mars 2026

► **Rétrospective**

Pour la deuxième fois cette année, l'ANB a participé à la « CareerNight » à l'UniS, avec pour objectif de promouvoir la profession de notaire auprès des étudiants·es en droit. Près de 370 personnes ont assisté à cet événement qui a eu beaucoup de succès.

Après une présentation enthousiasmante dans le style des années 1960, notre présidente, Me Simone Mülchi, a animé une conférence d'une heure devant de nombreux étudiants·es sur la diversité du métier de notaire intitulée « Du droit successoral à l'achat d'un logement : pourquoi les notaires aiment leur travail ». L'événement a suscité un vif intérêt et de nombreuses questions pertinentes ont été posées. Outre ce moment fort, l'ANB a tenu un stand pendant toute la durée de l'événement, où les étudiants·es ont pu échanger avec des notaires de l'ANB.

Nous tenons à remercier chaleureusement les membres qui se sont portés·es volontaires pour tenir le stand et qui ont présenté « leur métier » avec beaucoup de passion et d'engagement – **Merci beaucoup !**



Source de l'image: Université de Berne, Photographie: Dres Hubacher

## Réunion des femmes notaires « Notarinnen-Stamm » du 23 mars 2026

## ► Rétrospectives

Deux fois par année, au printemps et en automne, a lieu la réunion des femmes notaires «Notarinnenstamm». Nous avons tenu la première « Notarinnenstamm » de l'année le 23 mars 2026.

Nous avons passé une très agréable soirée sous la devise « Petit, mais raffiné » au restaurant « toi et moi », à côté de la gare de Berne. Nous avons pu échanger de manière fructueuse et partager de précieux moments de convivialité autour de mets délicieux. La prochaine réunion des femmes notaires aura lieu le 28 septembre 2026, toujours au restaurant «toi et moi». Nous nous réjouissons d'ores et déjà de passer une nouvelle belle soirée entre collègues, avec plaisir en plus grand comité.

*Evelyn Baeriswyl-Albrecht et Fabiana Haldemann*



## Informations internes

**Digital Corner****► Les courriels non chiffrés échangés avec les clients peuvent porter atteinte au secret professionnel**

Nous tenons à vous rappeler que la transmission non chiffrée de messages électroniques peut présenter un risque important pour la confidentialité des échanges entre le notaire et sa clientèle. Dans un courriel, l'intégralité du contenu ainsi que les données relatives à l'expéditeur et au destinataire restent accessibles en clair lors du routage à travers internet (transfert par plusieurs serveurs sur internet). La possibilité que ces messages soient consultés par des administrateurs, des tiers non autorisés ou des organismes gouvernementaux – comme le montrent des exemples historiques et actuels de surveillance systématique des communications – met en péril le secret d'affaires, le secret professionnel et le secret de fonction. En raison de l'absence de mesures de protection techniques, le niveau de protection offert par les courriels non chiffrés est comparable à celui d'une carte postale lisible par toutes et tous.

Il convient de noter qu'une utilisation inappropriée des communications électroniques peut déjà avoir des conséquences en matière de responsabilité et de sanctions. La divulgation d'informations confidentielles – qu'il s'agisse de secrets professionnels, de données à caractère personnel ou d'autres contenus sensibles – peut entraîner des dommages financiers considérables, une atteinte à la réputation et donner lieu à des prétentions en dommages et intérêts et réparation du tort moral. De plus, des poursuites pénales et des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées en cas de violation d'une obligation (cf art. 36 LN). À cet égard, les notaires sont soumis·es à des obligations professionnelles comparables à celles des avocats·es et autres personnes qui pratiquent le conseil et qui traitent régulièrement des données confidentielles de leurs clients.

Il est devenu courant de recueillir le consentement des clients avec le fait de communiquer par courriels non chiffrés dans des contrats de mandat, dans des dispositions générales de la réquisition d'authentification ou dans des procurations. Cependant, étant donné qu'un consentement juridiquement valable exige une information préalable du client, il n'est pas certain que de telles dispositions résisteraient à l'examen par un tribunal en cas de litige. Il est en tous les cas plus sûr de transmettre systématiquement les données confidentielles aux clients par des canaux chiffrés.

Dans ce contexte, nous recommandons :

- de sensibiliser régulièrement autant à l'interne que nos clients à l'externe aux risques liés aux communications non chiffrées ;
- d'assurer une surveillance adéquate (en interne ou en externe via un prestataire de services informatiques) ;
- de chiffrer les courriels de bout en bout à l'aide de services de chiffrement ; ou
- d'envoyer les données et documents confidentiels via une plateforme distincte et sécurisée.

*Pour la Commission du notariat numérique  
Michael Suter, président*

### ► Une solution sûre: l'ANB recommande « FileSync » pour l'échange et le stockage de données

La communication électronique est un domaine sensible dans la relation entre le notaire et son client – le recours à des transmissions non chiffrées représente à cet égard un risque considérable (cf la contribution de Michael Suter ci-dessus).

L'ANB, en collaboration avec la Commission du notariat numérique, a passé au crible plusieurs fournisseurs de solutions de stockage dans le cloud, en mettant l'accent sur la sécurité et la praticabilité. Un critère impératif était que les données restent en Suisse, ce qui impliquait une alternative suisse aux offres internationales courantes telles que Dropbox, Google Drive, OneDrive, etc...

L'offre « FileSync » de la société Backup ONE AG a été jugée particulièrement convaincante, et nous sommes heureux de pouvoir offrir aux membres de l'ANB des conditions préférentielles sous la forme d'une réduction.

Des informations supplémentaires sont à disposition sur le [site internet de l'ANB](#).

L'ANB encourage ses membres à prendre en considération la question des courriels non chiffrés et recommande l'offre de stockage cloud sécurisé de « FileSync » en tant que solution convaincante et sûre.

Le fournisseur de la solution «FileSync » recommandée par l'ANB sera présent à l'apéritif pendant la Journée du notariat et se tiendra volontiers à disposition pour échanger et répondre aux questions.

### ► Dates des formations Terravis 2026

Date:	<b>mardi 19 mai 2026</b>	
Horaire:	09.00 – 12.00	Formation de base sur les communications et transactions électroniques eGVT
Lieu:	Thun / en allemand	
Participants:	Personnes habilitées à dresser des actes authentiques / employés-es d'étude de notaire (nombre de places limité)	
Intervenants:	Werner Möckli / Jonas Brack	
Prix:	gratuit	
Inscription:	via le lien: <a href="#">Terravis - Formations pour les notariats   SIX</a> ou par courriel à: <a href="mailto:notariat@terravis.ch">notariat@terravis.ch</a>	
Questions:	par Courriel à <a href="mailto:notariat@terravis.ch">notariat@terravis.ch</a>	

## FSN : Programme de mise en œuvre de la stratégie de numérisation

Comme indiqué dans la newsletter du [programme de mise en œuvre de la stratégie de numérisation du FSN](#), l'évaluation et la constitution des instances du projet « Technologies et gestion des données » (TDM) sont actuellement en cours.

Le projet TDM est responsable des travaux nécessaires à la mise en œuvre technique du notariat numérique. Ceux-ci comprennent notamment :

- l'établissement de l'acte électronique (eU),

- son enregistrement et son archivage dans le registre électronique des actes de la Confédération (ELUR),
- ainsi que la transmission et l'utilisation de l'eU dans les systèmes spécialisés et administratifs concernés.

L'implication des représentantes et représentants s'effectue de manière différenciée au sein de plusieurs instances :

- **Équipe centrale « Normes et systèmes »**  
Au sein de l'équipe centrale, les normes techniques et fonctionnelles ainsi que les exigences relatives à l'interaction entre les différents systèmes sont définies. Sont notamment concernés les fournisseurs de logiciels d'étude notariale, les plateformes de transmission, les systèmes du registre foncier et du registre du commerce, ainsi que les systèmes fédéraux (UPREG et ELUR).
- **Groupe de travail « Outils pour les notariats »**  
Ce groupe de travail élabore les futurs outils destinés à soutenir concrètement les notariats dans la mise en œuvre du notariat numérique.
- **Soundingboard**  
Au sein du soundingboard, les résultats élaborés par l'équipe centrale et le groupe de travail sont présentés. Les membres ont la possibilité de formuler des retours, d'exprimer leurs besoins et d'accompagner le projet à un niveau global. L'objectif est de promouvoir et de soutenir de manière ciblée la numérisation du notariat au sein de leurs organisations respectives.

Contribuez activement à la conception des futurs outils et activités liés à la gestion de l'acte électronique.

Nous recherchons des notaires disposés à collaborer :

- au sein de l'équipe centrale (notaires intéressées et intéressés par les questions techniques),
- au sein du groupe de travail « Outils pour les notariats » (représentantes et représentants du notariat officiel et du notariat indépendant),
- ou au sein du soundingboard (procédure de co-rapport sur les résultats),

et pouvant intervenir en allemand comme en français.

L'équipe centrale et le groupe de travail se réunissent environ cinq à six fois par an, en partie par vidéoconférence. Le soundingboard se réunit quant à lui environ deux fois par an sous forme de manifestations en présentiel.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer d'ici au 31 mai 2026 auprès du point de contact central du SNV ([numerisation@snv-fsn.ch](mailto:numerisation@snv-fsn.ch)). Elles seront ensuite contactées par le responsable du programme Michael Ramseier ou par le chef de projet Thomas Alabor.

Nous nous réjouissons de collaborer avec vous.

*Point de contact central du FSN*

## Déclaration et engagement / formulaire «BAB»: directives claires concernant l'utilisation du formulaire de l'ANB

Il a été constaté dans la pratique que l'avis d'instrumentation et de réquisition de l'ANB est parfois utilisée sous une forme modifiée, notamment comme simple avis d'instrumentation avant l'inscription au registre foncier, afin de permettre le déblocage anticipé de fonds hypothécaires. Cette pratique semble s'être établie dans certains cas et est partiellement acceptée par les banques, en particulier lorsque le versement est effectué sur un compte fiduciaire de l'étude du notaire.

Du point de vue de l'ANB cette pratique est clairement inacceptable.

Le formulaire BAB est le fruit d'un processus de négociation approfondi et concerté avec les banques. Il répond à un objectif précis : garantir le bon déroulement des transactions lors du traitement au registre foncier. Cette base élaborée conjointement ne doit pas être compromise par des modifications individuelles.

Par conséquent:

- Le formulaire «BAB» de l'ANB doit être utilisé exclusivement dans sa version officielle et non modifiée.
- Aucune modification n'est autorisée.
- Dans les cas particuliers (par exemple en cas de simple avis d'instrumentation sans inscription au registre foncier) il convient d'utiliser un document distinct établi sur du papier à entête du notaire.

Ce n'est qu'en respectant scrupuleusement ces directives que l'on pourra garantir la pérennité de la solution élaborée conjointement avec les banques et préserver le bon fonctionnement des processus établis.

## Divulgence des données GRUDIS

### ► Attention lors de la consultation des données GRUDIS

Il est rappelé que les notaires du canton de Berne ne peuvent accéder à GRUDIS que pour l'exécution d'actes relatifs à des biens immobiliers bernois (art. 12, al. 1, lit. u, Ordonnance GRUDIS, RSB 215.321.5). L'accès aux données GRUDIS dans le cadre d'autres activités du notaire (par exemple représentation en tant qu'avocat, médiation ou autres conseils juridiques) ou leur divulgation à des tiers est strictement interdit et constitue une violation du secret professionnel qui peut entraîner, entre autres, des sanctions disciplinaires (cf BN 2025, p. 153). Les demandes de renseignements provenant de tiers, tels que des avocats ou des courtiers immobiliers, peuvent être adressées au [GRUDIS public](#).

## Campagne

En avril, l'ANB a lancé une campagne à moyen terme dans le canton de Berne, qui se poursuivra dans un premier temps jusqu'à fin juin. La campagne débute par une campagne d'affichage, complétée par des supports numériques et une présence sur les plateformes d'information en ligne.

*Ne pas oublier: testament*



Les notaires bernois – compétents, clairs et consciencieux

[bernemotar.ch/fr](http://bernemotar.ch/fr)

*Acheter un logement? N'oubliez rien*



Les notaires bernois – vos partenaires juridiques de confiance à chaque étape de la vie

[bernemotar.ch/fr](http://bernemotar.ch/fr)

Deux affiches de la campagne. Toutes les affiches peuvent être consultées sur le [site internet de l'ANB](#).

La campagne vise à mettre en évidence l'importance de la sécurité juridique au quotidien et à expliquer de manière claire les prestations fournies par les notaires bernois-es. Le notariat bernois remplit une fonction centrale de la justice préventive. Cette campagne s'inscrit dans un contexte où la valeur ajoutée des prestations notariales est souvent peu connue du grand public, ce que l'étude du gfs présentée lors de la dernière journée du notariat 2025 a également mis en évidence. Le travail de relations publiques se concentre donc sur des valeurs telles que la transparence, la clarté, la neutralité et la fiabilité, ainsi que sur le rôle des notaires en tant que partenaires de confiance dans les moments clés de la vie.

La campagne de l'ANB a été réalisée en collaboration avec le publicitaire bernois Bene Abegglen (direction créative), l'imprimerie traditionnelle Uldry, ainsi que l'agence Mediaschneider Bern AG.



M. Bene Abegglen, publicitaire, et Mme Jenna Uldry, directrice générale (imprimerie Uldry)



Epreuve couleurs des affiches



Impression des affiches



Affiches découpées avant leur mise en place

## Participez! Concours pour la campagne de l'ANB



Les affiches sont visibles dans tout le canton de Berne aux emplacements dédiés. Le secrétariat a déjà reçu de nombreux retours de membres concernant la campagne.

L'ANB souhaite maintenant récompenser **le plus bel emplacement d'affiche de la campagne** dans le cadre d'un petit concours. La photo du plus beau site d'affichage sera récompensée.

Vous pouvez gagner une invitation pour un repas gratuit lors de la Journée du notariat de l'ANB du 18 juin 2026 à Aarberg.

Envoyez une ou plusieurs photos (prises avec votre téléphone portable) de l'emplacement d'affichage que vous trouvez le plus beau jusqu'au 10 juin 2026 au plus tard, à l'adresse [info@bernernotar.ch](mailto:info@bernernotar.ch). L'équipe de la campagne désignera ensuite le plus bel emplacement et informera le/la gagnant-e peu avant la Journée du notariat.

► **Recherche d'un·e membre pour la Commission du recueil de modèles d'actes (MUSAKO)**

L'ANB cherche un ou une membre pour succéder à Me Beat Bräm au sein de la Commission du recueil de modèles d'actes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2027. Nous recherchons une personne membre de l'association ayant un intérêt pour le droit et appréciant le travail en équipe.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer jusqu'au **25 juillet 2026** au secrétariat de l'ANB ([info@bernernotar.ch](mailto:info@bernernotar.ch)).

Pour toute question ou demande de renseignements concernant la nature et l'étendue de cette activité, n'hésitez pas à contacter la présidente de la commission MUSAKO, Christine Glättli ([christine.glaettli@walderwyss.com](mailto:christine.glaettli@walderwyss.com)).

► **Recherche d'un·e membre pour la Commission d'inspection de la DIJ**

L'ANB est à la recherche d'une personne expérimentée membre de l'ANB pour succéder à Me Christine Lüthi au sein de la Commission d'inspection à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer jusqu'au **25 juillet 2026** au secrétariat de l'ANB ([info@bernernotar.ch](mailto:info@bernernotar.ch)).

Pour toute question ou demande de renseignements concernant la nature et l'étendue de cette activité, n'hésitez pas à contacter le vice-président et membre de la Commission d'inspection, Michael Riesen ([m.riesen@kanzleiriesen.ch](mailto:m.riesen@kanzleiriesen.ch)).

**Agenda (non traduit)**

**Weiterbildungsangebot des bwd/VbN für Mitarbeitende eines Notariatsbüros**

► **Rund um Dienstbarkeiten**

**Datum:** Mittwoch, 21. Oktober 2026

**Zeit:** 08.30 bis 12.00 Uhr

**Ort:** bwd Bern

**Anmeldeschluss:** 21. September 2026

[Link Anmeldung/Infos](#)

► **Erstellen aller Steuererklärungen im Zusammenhang mit dem Tod einer Person**

**Datum:** Donnerstag, 22. Oktober 2026

**Zeit:** 08.30 bis 12.00 Uhr

**Ort:** bwd Bern

**Anmeldeschluss:** 21. September 2026

[Link Anmeldung/Infos](#)

► **Teilung und Vereinigung von Grundstücken in der Praxis**

**Datum:** Donnerstag, 04. November 2026

**Zeit:** 08.30 bis 12.00 Uhr

**Ort:** bwd Bern

**Anmeldeschluss:** 05. Oktober 2026

[Link Anmeldung/Infos](#)

### ► **Einführungslehrgang in die Notariatsbranche**

**Datum:** 4. September 2026

**Zeit:** Freitag 08.30 bis 16.30 Uhr  
Samstag 08.30 bis 12.00 Uhr

**Ort:** bwd Bern

[Link Anmeldung/Infos](#)

Ausführliche Informationen zu den jeweiligen Weiterbildungsangeboten finden sich unter: <https://bwdbern.ch/wb/notariat-advokatur>

### ► **Berufsbildung**

Auf der Homepage des bwd sind Kurse für Berufsbildende und Praxisausbildende in Lehrbetrieben auffindbar.

Büros, die Lernende beschäftigen oder dies in Zukunft beabsichtigen, finden [unter diesem Link](#) die entsprechenden Aus- und Weiterbildungskurse.

### Notarinnen-Stamm

#### ► **Notarinnen-Stamm im Herbst**

**Datum:** 28. September 2026

**Zeit:** wird bekannt gegeben

**Ort:** wird bekannt gegeben

### 8. Schweizer Notariatskongress

#### ► **8. Schweizer Notariatskongress SNV/FSN**

**Datum:** 21. August 2026

**Zeit:** ab 09.15 Uhr

**Ort:** Kursaal, Bern

[Link Anmeldung/Infos](#)

### Sitzungskalender des VbN

Der rollende Kalender des VbN ist im internen Bereich auf [der Verbandswebsite](#) abrufbar.

## Bon à savoir

### Révision de la Loi sur le blanchiment d'argent / Loi sur la transparence

Le 16 septembre 2025, le Parlement a adopté une révision de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA) et a adopté la Loi sur la transparence des personnes morales (LTPM). Au moment de la clôture de la rédaction du présent notitia, l'ordonnance n'a pas encore été publiée. Il est prévu que l'ordonnance entre en vigueur en principe le 1er juillet 2026.

Ces modifications concernent également les notaires!

À l'avenir, la LBA s'appliquera également aux personnes exerçant une activité de conseil dans certaines transactions, et ce même lorsque le secret professionnel s'applique. La LBA s'appliquera désormais également à de nombreux prestataires de services, notamment dans les domaines du conseil en fusions-acquisitions, de l'immobilier, de la fiducie, du notariat, ainsi qu'aux avocats-es. Cela signifie que nous devons remplir des obligations spécifiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et adhérer à un organisme d'autorégulation. Il s'agit d'un changement de paradigme : même sans accepter d'actifs de tiers, nous sommes désormais soumis à la loi. Les obligations découlant de la LBA comprennent notamment l'identification des clients-es, la vérification de l'ayant droit économique, l'obligation de documentation, le signalement des transactions suspectes ainsi que la mise en place d'une organisation interne appropriée.

L'OAR FSA/FSN travaille actuellement à clarifier les nouvelles obligations de diligences et à mettre en place les conditions nécessaires pour que les études de notaires et d'avocats-es puissent adhérer à l'OAR. Les informations à cet égard seront communiquées dès qu'elles seront disponibles.

## Communication du registre du commerce du canton de Berne

### ► Inscriptions au registre du commerce avant le 1er juillet 2026

L'expérience montre que le nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce et de demandes d'examen préalable augmentent de manière substantielle au mois de juin. Pour cette raison, il faut s'attendre à ce que la durée de traitement des affaires prenne davantage de temps à cette période de l'année. Il s'agit en particulier de prévoir un délai plus long dans le cas où le siège de la société doit être transféré d'un autre canton dans le canton de Berne ainsi qu'en cas de fusion avec une société ayant son siège dans un autre canton, en raison de la coordination avec les offices du registre du commerce concernés. Nous traitons les réquisitions d'inscription et les examens préalables par ordre d'arrivée et faisons tout notre possible, dans le cadre des capacités dont nous disposons, pour réduire les délais au strict minimum. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les affaires urgentes qui doivent absolument être inscrites au registre du commerce du canton de Berne durant le premier semestre doivent être remises auprès de l'office du registre du commerce **au plus tard le 12 juin 2026**, accompagnées de toutes les pièces justificatives nécessaires qui satisfont aux exigences. Pour les demandes d'examen préalable qui présentent un caractère d'urgence, veuillez nous les faire parvenir **jusqu'au 29 mai 2026**.

*Le directoire du registre du commerce du canton de Berne*

## Informations de l'intendance des impôts du canton de Berne

### ► Changement de pratique concernant les (premières) prolongations de délais à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail et des ressources limitées, la pratique actuelle consistant à octroyer une première prolongation gratuite de délai par téléphone sera supprimée à compter du 1er juillet 2026. Les demandes de première prolongation gratuite de 30 jours pourront toutefois continuer à être soumises par courriel ([gg.sv@be.ch](mailto:gg.sv@be.ch)) Ce changement de pratique présente l'avantage significatif de permettre le dépôt et le traitement des demandes de prolongation indépendamment des heures d'ouverture du service téléphonique. Parallèlement, le changement libérera davantage de capacités pour répondre aux demandes techniques pendant les heures d'ouverture du service téléphonique.

Les informations contenues dans le guide concernant la déclaration d'impôt d'un gain immobilier et sur le site internet [www.taxme.ch](http://www.taxme.ch) ont été modifiées comme suit:

« Le délai de dépôt de votre déclaration d'impôt est indiqué sur le formulaire de la déclaration d'impôt. Si ce délai ne vous suffit pas, vous pouvez demander une première prolongation de 30 jours par e-mail ou par courrier (voir coordonnées ci-contre; veuillez mentionner votre numéro d'enregistrement G). Les demandes soumises par e-mail reçoivent une réponse par e-mail et ne sont pas facturées. Celles envoyées par courrier reçoivent une réponse par courrier et sont soumises à émoluments. Si vous souhaitez bénéficier d'une prolongation supplémentaire, veuillez nous adresser une demande écrite (par e-mail ou par poste). Nous vous répondrons par courrier postal et vous facturerons un émoulement. »

## Elections au Grand Conseil du canton de Berne 2026

L'ANB adresse ses chaleureuses félicitations à Me Corentin Jeaneret pour sa réélection au Grand Conseil du canton de Berne !

L'ANB lui souhaite plein succès, persévérance et énergie pour cette nouvelle législature.

Nous remercions également tous les autres membres de l'ANB qui se sont présentés aux élections pour représenter la profession notariale bernoise. L'engagement de personnes prêtes à assumer des responsabilités et à s'impliquer activement est essentiel pour défendre les intérêts de la profession.



## Mise en ligne sur l'intranet et délais rédactionnels

La présente newsletter est également disponible en ligne dans l'espace réservé aux membres. Les délais éditoriaux 2026 pour « notitia » sont les suivants:

N°	Clôture de rédaction	Date de parution
3/26	15 août 2026	fin août 2026
4/26	15 novembre 2026	fin novembre 2026
1/27	20 janvier 2027	mi-février 2027
2/27	16 avril 2027	mi-mai 2027

Les délais éditoriaux sont donnés à titre indicatif. D'éventuelles modifications sont réservées. Le secrétaire général reçoit volontiers en tout temps les communications et les suggestions des membres.

## Impressum

Berne, mai 2026

Rédaction et édition

**ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS**

La présidente  
Simone Mülchi  
Notaire et avocate

Le secrétaire général  
Guido Schommer